



MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal du Lieu

Le Lieu, le 20 janvier 2026

**Préavis municipal n° 02/2026**  
**Complément de crédit de CHF 40'000.- au préavis 03/2021**  
**de CHF 120'000.-, pour la réalisation d'un avant-projet de construction**  
**« Complexe du Brenet » et ses aménagements extérieurs aux**  
**Charbonnières**

Madame La Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Dans sa séance du 16 mars 2021, le Conseil Communal a accepté le préavis 03-2021 Crédit CHF 120'000.- pour un avant-projet « complexe du Brenet ».

Le 28 février 2023, le projet retenu par la Municipalité a été présenté au Conseil Communal.

À la suite de cette présentation, vu le coût du projet et sa conception régionale, il a été décidé de le traiter par une commission inter-municipalités, dans le but de finaliser sa conception, sa gestion, son financement et sa réalisation respectant les procédures des marchés publics.



*Ancien projet retenu pour le Complexe du Brenet*

En mai 2024, le projet du Campus Vallée de Joux, avec une salle omnisports OFSPO a été présenté. Il s'est avéré que cette réalisation, de par son emplacement et sa taille, devait reprendre les objectifs du Complexe du Brenet.

De ce fait, la commission inter-municipalités a proposé de réorienter ce projet sur une salle villageoise, pour autant qu'un intérêt local soit justifié.

Le 26 novembre 2025, une présentation de reconversion du projet a été faite aux habitants des Charbonnières, qui ont clairement manifesté leur soutien à une salle villageoise.

Le crédit d'étude de l'avant-projet est utilisé au 31 décembre 2025 à CHF 108'435.70, pour une limite de CHF 120'000.-, soit un disponible de CHF 11'564.30.



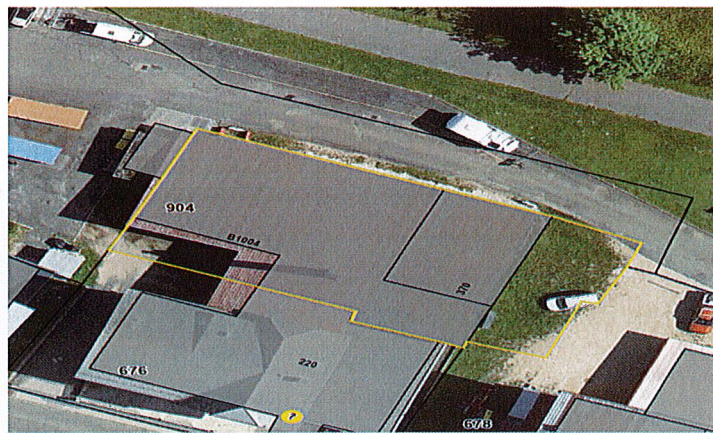
*Genre de salle envisagée (salle de Treycovagnes)*

## **Objet du Préavis**

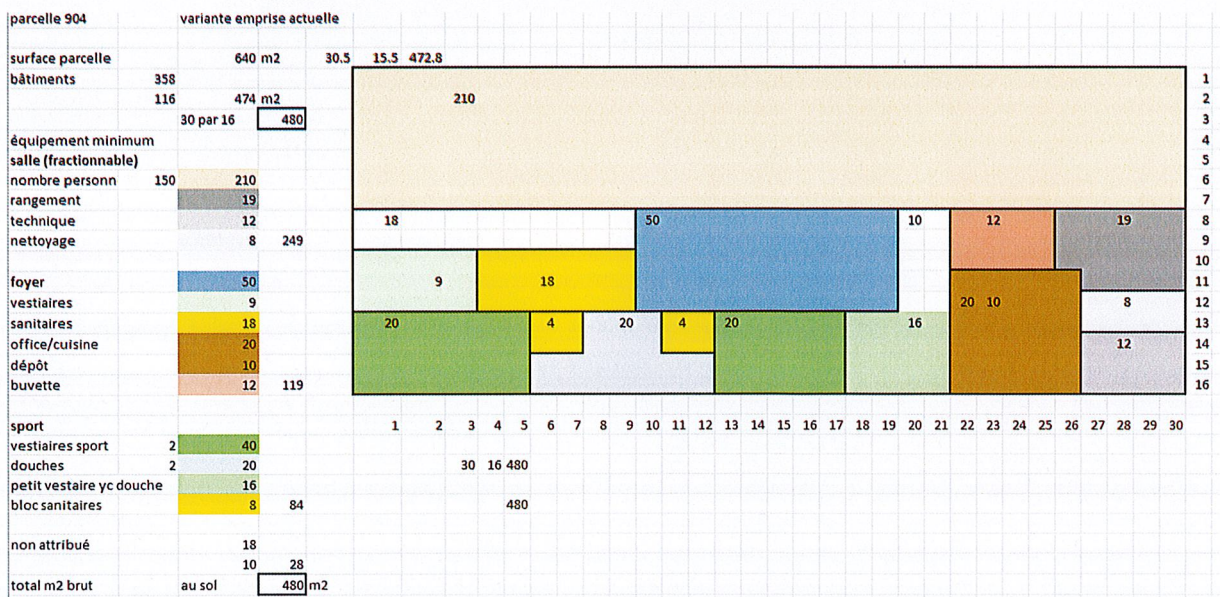
Pour nous permettre d'adapter le projet retenu aux nouveaux objectifs villageois, nous visons une salle dont le prix de réalisation serait de l'ordre de 2 à 2,5 millions.

Nous avons négocié et défini la démarche suivante :

- Etablissement d'un cahier des charges (programme de la salle, conception architecturale, contraintes), et établissement d'un appel d'offre pour honoraires d'architecte sur invitation, phases SIA 31-61,
- Envoi de cet appel d'offre d'honoraires d'architecte sur invitation auprès des 3 bureaux ayant participé au premier avant-projet, avec délivrance d'un projet de salle sous forme de croquis et une estimation du coût de construction à +/- 20 %. Les avantages principaux sont qu'ils connaissent déjà l'environnement du projet. Le montant d'honoraires sera plafonné au maximum de CHF 240'000.-.
- Création d'un « jury » de 5 à 7 personnes pour noter les 3 projets
- Indemnisation des 2 bureaux non-retenus.
- Attribution du mandat au bureau primé, sous réserve de l'octroi par le Conseil Communal d'un crédit de construction à présenter, sinon indemnisation.



Emplacement prévu : sur l'emplacement du dépôt de la parcelle 904



Programme envisagé

**Coût de cette nouvelle procédure**

<b>Synthèse des coûts</b>	
Etablissement cahier des charges et appel d'offres	30'000.00
Indemnisation bureaux (2 x CHF 5'000.-)	10'000.00
Indemnisation complémentaire si refus crédit réalisation	5'000.00
TVA 8.1 %	3'645.00
Divers et imprévus	2'919.30
<b>Total procédure</b>	<b>51'564.30</b>
Déduction disponible solde préavis 02/2021	- 11'564.30
<b>Demande de crédit complémentaire TTC</b>	<b>40'000.00</b>

**Montant final de l'avant-projet****CHF 160'000.00****Financement**

La Municipalité propose de financer ces travaux, par l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 40'000.-, par les liquidités courantes de la commune et si nécessaire par un emprunt.

Ce montant entre dans la limite du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.00 (endettement au 31.12.2024 : CHF 6'877'155.65 + CHF 1'836'000.00 pour des projets déjà accordés en 2025).

Il s'agit d'un investissement du patrimoine administratif et qui, selon les nouvelles directives MCH2, doit être amorti :

- a) Par intégration dans le crédit de construction qui sera demandé pour la réalisation de cette salle villageoise ; ou
- b) Par un prélèvement au compte 92825.3 « Réserve bâtiments » (produit de la vente de la grande salle des Charbonnières, selon préavis 15/2020, adopté le 8 décembre 2020), si le projet ne se réalise pas.

**Position de la Municipalité**

La Municipalité veut disposer d'un avant-projet de salle villageoise pour Les Charbonnières.

Elle veut pouvoir présenter d'ici cet automne un préavis pour sa réalisation, pour autant que son financement soit supportable.

Ce préavis a été présenté lors de l'Intermunicipalité. Il fait partie des projets figurant dans le plan d'investissements consolidé des 3 Communes.

## Conclusions

La Municipalité est à disposition des membres du Conseil et de la Commission pour tout renseignement complémentaire et, au vu de ce qui précède, vous recommande, Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

### Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 02/2026
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 40'000.- pour cette étude
2. de financer ce complément d'étude par les liquidités courantes de la commune et si nécessaire par un emprunt. Montant qui entre dans les limites du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.00 (endettement au 31.12.2024 CHF 6'877'155.65 + CHF 1'836'000.00 pour des projets déjà accordés en 2025).

Au nom de la Municipalité

  
La Syndique  
Sylvie Aubert Brühlmann

  
La Secrétaire  
Irène Darbellay



Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 janvier 2026.

Municipal responsable : Lionel Baruchet

### Commission chargée de l'étude du préavis :

M. Robra Immanuel - Convocateur  
M. Ernst Denis  
M. Lugrin Olivier  
Mme RoCHAT Véronique  
M. Simond François